

## Pour les salaires et les revendications : hausser le ton !!!

### EDITO

**L**es Négociations Obligatoires en Entreprises dites NOE (rendues obligatoires) par l'article L 2242-1 du Code du Travail vont s'ouvrir dans les entreprises du privé. Salaires, égalité professionnelle femmes/hommes, emploi... y sont à l'ordre du jour.

Cela dans une période où l'austérité aggravée va servir de toile de fond aux employeurs, n'en doutons pas, pour tenter d'imposer la « rigueur » salariale dans les entreprises. Mais ils en sont déjà coutumiers.

Ces négociations ne situent pas la période comme étant la seule possible pour porter des exigences à l'entreprise. Car c'est bien tous les jours qu'est posée la nécessité de l'action revendicative pour gagner un statut social digne.

Mais le champ d'intervention donné, là, aux salariés et à leurs représentants pour intervenir sur des éléments structurants du contrat de travail, fait que ces négociations doivent être placées sous le contrôle, la vigilance et la décision des salariés eux-mêmes.

Mais sur quelles bases doivent se dérouler ces négociations ? Les propositions (revendications) patronales, celles qui depuis tant d'années alimentent la crise du système ? Ou bien des revendications issues du débat avec les salariés, construites avec eux, prenant en compte et traduisant leurs besoins réels ?

Autrement dit, faut-il par exemple, en matière de salaire « planter le décor » en portant des exigences d'augmentation de 1%, 2% ou 3%, dont on sait, au final, qu'elles ne font pas progresser le statut social, n'ont que peu d'effet sur l'économie et les financements sociaux ?

Ou bien doit-on « monter la barre » où il faut, en faisant du salaire de base revendiqué à 1700 euros bruts (repères revendicatifs de la CGT) l'élément fort de ces négociations, tenant compte des déclinaisons que cela entraîne sur les grilles de rémunération de chaque entreprise ?

Alors, dans quel cas de figure fait-on progres-

ser le statut social ? Et dans quel cas de figure fait-on bouger le curseur de la plus-value dans le sens d'une répartition juste des richesses créées par le travail ?

Et cela ne vaut-il pas aussi quand on gagne la création de 1, 2, 3, 5, 10 emplois pour permettre des conditions de travail dignes pour tous, pour l'efficacité, pour la création de valeur supplémentaire ?

Clé de voûte, donc, de ces négociations : la revendication, construite et définie avec les salariés dans la rencontre avec les propositions CGT.

C'est l'assurance de pouvoir engager leur responsabilité dans la conduite des négociations, c'est-à-dire dans l'organisation du rapport de forces pour l'action.

Mais c'est aussi l'appropriation, sur la durée, par ces mêmes salariés, du rôle et de l'importance de disposer d'un outil de défense collective sur chaque lieu de travail.

L'heure est donc à hausser le ton pour les revendications, partout et pour tous, salariés du privé et du public, retraités, privés d'emploi.

Ce que nous visons en bout de course, c'est bien la satisfaction des besoins de chaque femme, de chaque homme, à l'opposé d'un

système qui déstructure toute la société en organisant chaque jour un peu plus le partage de la valeur ajoutée en faveur des profits, des dividendes.

C'est ainsi que, par exemple, sur les 25 dernières années, les salaires ont été multipliés par 1,93 quand la part des richesses créées servant les actionnaires l'a été par 13 !!

**Alors oui, décidément oui, si la crise c'est bien eux, la solution c'est nous !**

**Bonnes négociations.**

**Alain LEMPEREUR  
UD CGT 77**



### Sommaire

page 1	Edito
page 2	Vie syndicale, orga
page 3	La santé contaminée
page 4	NVO spécial
encart	Campagne NOE

### Le Journal de l'UD CGT 77

15, rue Pajol  
77007 Melun Cedex  
Tél. 01.64.14.26.77  
Fax 01.64.14.26.81  
E-mail [udcgt77@wanadoo.fr](mailto:udcgt77@wanadoo.fr)  
Directeur de la publication :  
Jean Louis CHOMET  
Comité de rédaction :  
La direction de l'UD CGT 77  
Impression : UD CGT 77  
Commission paritaire : 0515 S 07367  
Prix de vente au numéro : 0 € 76  
Mensuel



**Compteurs :**

Bases nouvelles 2011 : 11



Adhésions nouvelles 2011 : 292

Comparatif orga sur les trois dernières années						
	2009 Exercice clos		2010 Exercice clos 12/2011		2011 Exercice clos 12/1012	
	FNI	Timbres	FNI	Timbres	FNI	Timbres
<b>Total</b>	<b>7935</b>	65591	<b>7586</b>	69920	<b>4402</b>	23271
<b>Chelles</b>	480	1399	304	1985	54	338
<b>Coulommiers</b>	339	3028	288	2526	130	743
<b>MLV</b>	1923	16310	1848	14293	721	4201
<b>Meaux</b>	624	5339	640	6515	486	1742
<b>Melun</b>	1569	13655	1601	13296	1159	6267
<b>Senart</b>	716	5716	779	5629	404	2202
<b>Mitry</b>	389	3480	383	3366	172	1473
<b>Montereau</b>	703	6261	752	6671	579	2733
<b>Nangis</b>	318	2718	298	2825	280	1492
<b>Nemours</b>	378	3149	304	2812	213	882
<b>Pontault</b>	485	4431	366	2809	204	1198
<b>S et M</b>	11	105	23	193	0	0

**FORMATION SYNDICALE**

**Niveau 1 : UL Sénart du 21 au 25 novembre**

**Niveau 1 : UL Pontault du 28 novembre au 2 décembre**

**Tract : UL Sénart le 2 décembre**

**ATTENTION**



L'exercice 2010 sera définitivement clos en décembre 2011. Les versements faits en 2012 ne seront pas comptabilisés comme cotisations.

Ce qui nous laisse qu'un mois pour atteindre les 100% (349 FNI).

Atteindre les 100% (7935 FNI) n'est pas un objectif, l'objectif est de progresser ! (10000 syndiqués en Seine et Marne).

Aujourd'hui, après une progression très importante en 3 ans (6952 FNI en 2007, 7935 en 2009, soit une progression de 983 syndiqués en 3 ans) force est de reconnaître un recul relatif par rapport à 2009 (même si nous avons un nombre de syndiqués supérieur à 2008).

La réduction de l'exercice de 3 mois pourrait expliquer, en partie, la baisse de FNI (si décembre ne couvre pas les 349 FNI manquants).

Pour mémoire, les rentrées de FNI 2009 de décembre 2010 à juin 2011 représentaient 294 FNI.

**Réglons 2010 !! C'est l'orga le baromètre du rapport de force !**

Les syndiqués CGT des territoriaux de Noisiel se sont réunis en assemblée générale et ont décidé à l'unanimité moins une abstention, de se réaffilier à l'UL CGT de Marne la Vallée.

La majorité d'entre eux ignoraient d'ailleurs que leur syndicat était membre d'une Union Locale qui n'était pas reconnue ni par l'UD, ni par les Fédérations dominantes du secteur, ni, bien sûr, par la Confédération.

C'est lorsqu'ils en ont pris connaissance qu'ils ont décidé d'être pleinement et entièrement adhérents à la CGT.

Comme quoi, n'en déplaise à certains, lorsque le syndiqué est réellement auteur et acteur, c'est la CGT qui se renforce, pas les scissions...



# LA SANTE CONTAMINEE PAR DES EMPRUNTS TOXIQUES

**N**ous avons tous en mémoire l'interdiction des emprunts « revolving » cause de très nombreux dossiers de surendettement. Ces crédits étaient une escroquerie réellement évidente qu'ils furent interdits par une loi.

## Il y a pire que le crédit revolving !

Les hôpitaux, comme les collectivités locales sont maintenant obligés d'emprunter aux banques. En effet, ils n'ont plus accès à un centre financier public leur permettant d'emprunter à un taux avantageux. Pas d'autre choix donc que de se tourner vers les banques qui, bien sûr, prêtent, mais à des taux variables, ajustés sur des cours monétaires.

Résultat : le coût de ces crédits a explosé.

L'hôpital de Juvisy, par exemple, a vu les intérêts de sa dette augmenter de 42,6%.

En France, ce sont plus de 300 établissements publics hospitaliers qui seraient concernés.

Les conséquences sont évidentes : abandon de nombreuses missions publiques, fermetures de services, pertes d'emploi,...



Qui profite ?

A l'heure où est débattue la loi de financement de la sécurité sociale au parlement, les élus avec le patronat martèlent à longueur de médias le poids excessif des « charges » des entreprises et culpabilisent les salariés en montrant du doigt les fraudeurs (salariés, bien sûr) coupables du « trou abyssal » de la sécu. Ils oublient tout bonnement de dénoncer ce transfert scandaleux d'argent public.

Car il s'agit bien du détournement de nos cotisations et de nos impôts.

Détournement « légal », puisque la majorité de ces élus l'ont permis (voire organisé) et continuent de le permettre.

Nos cotisations sociales vont, par le biais d'intérêts scandaleux, dans les poches des banques (et donc aux marchés financiers).

Ces mêmes marchés financiers qui, par l'intermédiaire des fameuses agences de notation, stigmatisent la dette des états et exigent, pour soi-disant les sauver, des efforts des salariés et des citoyens.

L'austérité exigée porte en grande partie sur la baisse des services rendus au public à travers les services pu-

blics et la protection sociale. **En clair, je ponctionne l'argent public à travers la dette, j'augmente les intérêts et je te condamne à disparaître puisque tu es endetté.**

Ce serait pathétique si tout le monde en était conscient... hors, c'est loin d'être le cas !

Le matraquage médiatique actuel sans précédent que nous vivons vise à convaincre que la France est surendettée, que si elle est en surendettement, c'est parce que les Français vivent au-dessus de leurs moyens et donc s'ils sont responsables, il est normal qu'ils fassent les sacrifices nécessaires pour s'en sortir... L'austérité est justifiée.

Il est temps d'intensifier la présence de la CGT dans la bataille idéologique.

Il est temps de dénoncer ces manœuvres frauduleuses, ces escroqueries et ces mensonges qui n'ont d'autres objectifs que de nous faire abandonner nos acquis.

D'ailleurs, notre président l'a dit : « la crise peut être une chance de réformer la société,..... en abandonnant ce qui a été mis en place par le conseil national de la résistance ».

En clair, rénover la société ne peut passer que par l'ultralibéralisme où l'humain ne serait qu'une variable soumise à l'accaparement de profits.

## Et bien, faisons en sorte que non !

Des milliers de militants de la CGT qui s'inscrivent dans le débat général peuvent changer l'opinion publique.

## Allons au débat !





